



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 4 mars, 2019, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Marilyn Matheson, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Daniel Fréchette et Sabrina Patry-McComb sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 4 mars, 2019.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 4 mars 2019
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Environnement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Vente 2019 des immeubles pour défaut de paiement des taxes
  - 8.3 Autorisation de signature – projet de transaction et quittance
  - 8.4 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
  - 8.5 Sécurité civile – demande d'aide financière – Volet 2
  - 8.6 Démission du directeur incendie
  - 8.7 Rapport annuel 2018 du Service des Incendies de Bury
  - 8.8 Don au Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle
  - 8.9 Don à la Table de concertation des personnes âgées du HSF

2019-03-28



No de résolution  
ou annotation

9. Législation
  - 9.1 Adoption du règlement numéro 412-2019 « Règlement modifiant le règlement 412-2012 relatif au traitement des élus municipaux »
  - 9.2 Adoption du règlement numéro 414-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques abrogeant le règlement 414-2012 »
10. 2<sup>ème</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 février, 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 février 2019, soit adoptés tel que déposé.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

4. **1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- 2 fois absence des activités – illégales - éventuelles des élus?
- Orthographe du mot : check ou chèque
- Intention d'annoncer votre prochaine tentative du programme provincial, avant que ce soit fait?
- Ancien concessionnaire sera concessionnaire cette année?
- Quels revenus a reçus le concessionnaire pour ses activités sportives?
- Est-ce que vous cherchez un remplaçant pour le poste d'inspecteur?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

2019-03-29



No de résolution  
ou annotation

2019-03-30

## 8. Affaires nouvelles

### 8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 161 429.05 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 02-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2019-03-31

### 8.2 Vente 2019 des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivant du *Code Municipal*, la secrétaire-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles identifiés ci-dessous :

D'autoriser l'inspecteur municipal, M. Patrick Blouin à enchérir sur les immeubles de sa municipalité lors de la vente 2019 pour non-paiement de taxes foncières.

Matricule	Adresse (Bury, JOB 1J0)	Taxes municipales	Cadastre
2443_66_9759_00_0000	730, Route 255 Nord	5 100.39 \$	4 773 020
2835_18_0312_00_0000	Chemin Kirkpatrick	117.66 \$	4 774 758
3446_38_9526_00_0000	1130, Route 108	2584.78 \$	4 773 565

Plus les frais encourus et les taxes scolaires pour chacun des immeubles.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2019-03-32

### 8.3 Autorisation de signature – projet de transaction et quittance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU que le Conseil accepte le projet de transaction et quittance en référence aux griefs numéros 2018-04 et 2018-05 et autorise la directrice générale, Madame Karen Blouin, à signer le dit projet pour et au nom de la Municipalité de Bury.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.4 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

2019-03-33

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,



No de résolution  
ou annotation

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa

position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, M<sup>me</sup> Marie-Claude Bibeau, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.5 Sécurité civile - demande d'aide financière- Volet 2**

REPORTÉE

#### **8.6 Démission du directeur incendie**

ATTENDU QUE M. Edward Jacklin a fait part à la municipalité de son intention de démissionner comme directeur du service incendie, le 12 février 2019;

ATTENDU QUE M. Jacklin a fait part de son désir de demeurer pompier volontaire au sein du service incendie de Bury;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Edward Jacklin à titre de directeur du service incendie à compter de ce jour.

DE remercier M. Jacklin pour ses services à la communauté dans le cadre de son travail comme directeur durant les années où il a occupé ce poste.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.7 Rapport annuel 2018 du Service des Incendies de Bury**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le rapport annuel du Service des incendies, pour l'année 2018, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ET DE faire parvenir une copie des rapports à la MRC du Haut-Saint-François.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2019-03-34

2019-03-35



2019-03-36  
No de résolution  
ou annotation

### 8.8 Don au Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part du Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle, une lettre demandant une contribution financière pour le vernissage photo sur la diversité corporelle intitulée : Parfaites telles quelles ;

ATTENDU QUE le projet photo est porté par plus de 20 femmes de tout le HSF, incluant des femmes de la municipalité de Bury ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de faire un don de 100 \$ au Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle, pour le vernissage photo en date du 8 mars, 2019.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.9 Don à la Table de concertation des personnes âgées du HSF

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part de la Table de concertation des personnes âgées du HSF, une lettre demandant une contribution financière pour une conférence sur le Code de la route ;

ATTENDU QUE qu'une représentante de la municipalité siège au sein de la Table depuis de nombreuses années ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de faire un don de 100 \$ à la Table de concertation des personnes âgées du HSF, pour une conférence sur le Code de la route.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

## 9. Législation

### 9.1 Adoption du règlement numéro 412-2019 « Règlement modifiant le règlement 412-2012 relatif au traitement des élus municipaux »

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.RÉQ., c. T - 11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu de le modifier afin de le rendre plus conforme à la Loi et d'actualiser la rémunération ;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du présent règlement ont été données, conformément à la Loi, à la séance de ce conseil, le 14 janvier 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement en date du 1 mars, 2019 et déclarent en avoir pris connaissance et renoncer à sa lecture ;

2019-03-37

2019-03-38



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'avis public a été donné par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal et aux prescriptions des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le présent règlement modifie le règlement numéro 412-2012.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉE PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le règlement numéro 412-2019 « Règlement modifiant le règlement 412-2012 relatif au traitement des élus municipaux », soit et est adopté.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 9.2 Adoption du règlement numéro 414-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques abrogeant le règlement 414-2012 »

2019-03-39

ATTENDU que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion et la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 février, 2019.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 414-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques abrogeant le règlement 414-2012 » soit et est adopté.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

- Les items sur la liste des comptes : #45, # 56 — parti pour de bon ?
- Les items sur la liste des comptes : #58, # 60 — est-ce que la répartition est de 50-50 comme pour le # 45 ?
- L'item sur la liste des comptes : #78 — pourquoi la réinstallation ?
- 9.1 – articles 4 et 5 — imposable ?
- 8.6 – Est-ce que Monsieur reste au poste de coordonnateur ? Est-ce que le salaire va rester pareil ?
- TECQ – Est-ce qu'il y a un montant pour la station d'incendie ? Avons-nous perdu des montants dus au changement ?
- Allocation de dépense — taxable ? Les dépenses sont-elles payées seulement si réclamées ?
- Règlement des nuisances – consommation de cannabis n'est pas inclus dans le règlement, est-ce intentionnel ?

#### 11. Varia et affaires nouvelles Sans objet

#### 12. Information des membres du Conseil Sans objet



2019-03-40  
No de résolution  
ou annotation

**13. Levée de l'assemblée**

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 40.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée Karen Blouin, secrétaire-trésorière certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2019-03-30; 2019-03-36; 2019-03-37.

Signé ce 5 mars 2019

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire